



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

Commission du droit du Canada

Appel à propositions

Dialogues intergénérationnels en droit : Souligner le 10^e anniversaire des appels à l'action de la CVR

Septembre 2025

L'année 2025 marque le 10^e anniversaire des 94 appels à l'action et du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, publiés respectivement en juin et en décembre 2015. Elle souligne également le 25^e anniversaire du rapport *La dignité retrouvée* de la Commission du droit du Canada, lequel proposait, entre autres, la création de « commissions de vérité » comme réponse possible face aux cas d'abus ayant touché des communautés et des populations entières, et ayant causé des torts importants entre les générations.

Pour souligner l'occasion, la CDC appuiera une série de dialogues intergénérationnels entre des étudiant-e-s en droit et des Aîné-e-s ou autres expert-e-s des traditions juridiques autochtones, tenus au sein des facultés de droit canadiennes. Ces dialogues auront lieu au cours de l'année universitaire 2025-2026. Un appui financier de 5 000 \$ CA sera accordé à chaque établissement hôte.

Les dialogues intergénérationnels comprendront trois volets principaux :

- 1) L'évolution des traditions et des ordres juridiques autochtones au Canada au cours de la vie de l'Aîné-e, notamment en amont de la CVR ;
- 2) Les progrès réalisés depuis les dix ans de la CVR ; et
- 3) Les défis persistants et les occasions qui émergent pour la prochaine génération.

Ces dialogues devraient être menées par un petit groupe d'étudiant-e-s en droit posant des questions permettant d'explorer ces volets, tandis que l'Aîné-e ou l'expert-e partagera ses réflexions, ses connaissances, son expérience et ses récits.

À la suite du dialogue, les étudiant-e-s qui y ont participé rédigeront un court texte de réflexion de 1 000 à 1 250 mots présentant les leçons tirées, les questions soulevées et les espoirs pour l'avenir découlant de cet échange. Ces textes seront publiés sur le site web de la CDC, diffusés dans le Bulletin trimestriel de la Commission, et partagés à travers son réseau.

La CDC invite les partenaires intéressés à soumettre leur proposition d'ici le **6 octobre 2025**.



Propositions et critères de sélection

Pour être prises en considération, les propositions doivent clairement décrire, en 2 à 3 pages :

- **Interlocuteurs du dialogue intergénérationnel**
 - Une préférence sera accordée aux propositions incluant la participation d'étudiant-e-s autochtones en droit ou de membres de l'association des étudiant-e-s autochtones en droit de la faculté.
- **Lieu et public cible**
 - Une préférence sera accordée aux propositions prévoyant une participation élargie (ex. invitation à l'ensemble des étudiant-e-s en droit, à la population étudiante de toute l'université, et/ou aux membres de la communauté locale).
- **Composantes multimédias**
 - Une préférence sera accordée aux propositions intégrant des enregistrements vidéo ou audio de l'échange, ainsi qu'à celles où l'établissement hôte s'engage à utiliser ses propres canaux pour faire la promotion et la diffusion de l'initiative.
 - Notez que si aucune composante multimédia n'est prévue, la CDC s'attendra à recevoir une transcription écrite, révisée pour plus de clarté et de concision.
- **Supervision facultaire**
 - Une préférence sera accordée aux propositions démontrant la capacité institutionnelle ainsi que l'intérêt à offrir un encadrement et un soutien pour la planification et l'organisation du dialogue.
- **Date prévue**
 - Une préférence sera accordée aux dialogues ayant lieu avant le 31 mars 2026.
- **Contribution anticipée**
 - Une préférence sera accordée aux propositions décrivant les façons dont le dialogue entend honorer l'héritage de la CVR, promouvoir l'apprentissage intergénérationnel, contribuer à la réconciliation par le dialogue, donner une place prépondérante aux voix autochtones, et encourager la sensibilisation culturelle ainsi que la compétence interculturelle en droit.

Processus

Les propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse projects-projets@lcc-cdc.gc.ca avant le 6 octobre 2025. Les propositions retenues seront identifiées dans un délai de 14 jours.

Si la proposition est acceptée, l'établissement hôte sera responsable de la gestion du soutien financier fourni par la Commission du droit du Canada. Cette gestion pourrait inclure : les honoraires ou les frais de déplacement des Aîné-e-s, la rémunération d'étudiant-e-s assistants, le soutien audiovisuel, la production de matériel promotionnel ou les frais liés au lieu de l'activité.

Pour toute question, veuillez écrire à projects-projets@lcc-cdc.gc.ca.